

Interdiction du cumul des mandats: aucun socialiste n'a approuvé la version adoptée par le Sénat

PARIS, 16 janvier 2014 (AFP) - Aucun sénateur socialiste n'a voté en faveur de la version de la loi sur le cumul des mandats adoptée dans la nuit de mercredi à jeudi par le Sénat, et limitant son interdiction aux seuls députés, selon l'analyse du vote rendue publique jeudi.

Dans le détail, 83 socialistes ont voté contre la version adoptée par le Sénat contre l'avis du gouvernement, 40 n'ont pas pris part au vote, dont leur chef de groupe François Rebsamen, 4 se sont abstenus et aucun n'a voté pour.

En première lecture en septembre, 69 avaient voté contre ce texte, 31 pour, parmi lesquels François Rebsamen, 20 n'avaient pas pris part au vote et 8 s'étaient abstenus.

Au total, 180 sénateurs se sont prononcés dans la nuit de mercredi à jeudi en faveur de la version établie par leur commission des Lois qui les exempte de l'interdiction du cumul, 119 ont voté contre, les autres se sont abstenus ou n'ont pas pris part au vote.

Le Sénat a ainsi modifié le texte du gouvernement en limitant l'interdiction du cumul des mandats aux seuls députés, mais l'Assemblée devrait rétablir en dernière lecture la version du gouvernement appliquant cette interdiction à tous les parlementaires.

Pour de nombreux sénateurs, le projet de loi du gouvernement qui les empêche d'avoir des responsabilités locales remet en cause le rôle du Sénat, considéré comme le représentant des collectivités locales. Parmi eux, on retrouve des UMP, des centristes, des radicaux de gauche et des socialistes, comme François Rebsamen. En revanche les communistes, les écologistes, et d'autres socialistes, comme le président de la commission des Lois Jean-Pierre Sueur, ou celui du Sénat Jean-Pierre Bel, ont soutenu le projet du gouvernement.